



PROGRAMME ADAPTÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

Plannings et gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière

Réglementation et aspects pratiques

code web **PLAH**

DURÉE : 2 jours

PRIX : 1605 € HT (1 605 € TTC)

Formation animée par notre partenaire **GERESO**
(Expert en gestion RH - Droit social - Paie)

PARTICIPANTS

RESPONSABLES OU COLLABORATEURS RH / CADRES DE SANTÉ / CADRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS, LOGISTIQUES OU TECHNIQUES / TOUTE PERSONNE EN CHARGE DES PLANNINGS ET DE LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL, REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Prérequis : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

OBJECTIFS

- ▶ Distinguer dans la réglementation sur le temps de travail ce qui est négociable et adaptable localement de ce qui ne l'est pas.
- ▶ Mettre en œuvre les différentes obligations annuelles de travail : repos fixes, variables, travail de nuit, alternant jour/nuit.
- ▶ Choisir le cycle de travail le plus adapté pour optimiser l'organisation du travail.
- ▶ Mettre en œuvre les congés annuels et autorisations spéciales d'absences.
- ▶ Intégrer l'impact sur le temps de travail et sur les organisations, des absences pour maladie.

CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans **votre ville** (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : PLAH

[CLIQUEZ ICI](#)



Programme

Le temps de travail dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) : environnement juridique

- ▶ Séance de brainstorming pour identifier ses représentations.
- ▶ Les textes applicables et la hiérarchie des normes.
- ▶ Zoom sur les accords locaux.
 - leur valeur juridique
 - le processus d'élaboration d'un accord local
 - accord local et temps de travail : ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas
 - > Echange d'expériences entre les participants

Durée et organisation du temps de travail dans la FPH

- ▶ Définition du temps de travail effectif.
- ▶ Organisation annuelle : Obligation Annuelle de Travail (OAT), Jour de solidarité et Congés Annuels (CA)
 - les agents à repos fixes, à repos variables, les agents de nuit, les agents alternants
 - Congés Annuels (CA) : les reports sur autorisation et les reports de droit - Quid de l'indemnité compensatrice de CA ?
 - > Animation sous forme de Mots Croisés
- ▶ Organisation par cycle : repos compensateurs et jours RTT
 - définition d'un cycle de travail : aspects organisationnels, sociaux et réglementaires
 - différence entre jours RTT et repos compensateur
 - les heures supplémentaires
 - > Pour un service donné, choisir le cycle de travail le plus adapté en analysant les avantages et inconvénients

- ▶ Organisation hebdomadaire et quotidienne
 - les repos
 - les temps de pause et le temps de repas
 - les temps d'habillage et de déshabillage
 - > À partir d'exemples d'organisations concrètes : établir si le temps de repas doit être inclus dans le temps de travail ou non
- ▶ Temps de travail des cadres : forfait jour
 - Le télétravail
 - Les astreintes
 - > À partir d'un quiz interactif, déterminer son niveau de connaissance

La mise en œuvre du planning

- ▶ Distinction entre cycle, roulement et planning. Présentation d'un exemple de roulement
- ▶ Les autorisations spéciales d'absence : évènements familiaux, fonctions électives, enfants malades...
- ▶ Les absences pour raison de santé : les droits statutaires des agents titulaires et contractuels
- ▶ Comptabilisation des absences pour raisons de santé et rappels des agents
- ▶ Le temps dédié à l'activité syndicale
 - > À partir d'exemples concrets ou d'exemples des participants, construire une grille de roulement
- ▶ Définition d'un Equivalent Temps Plein
- ▶ Différence entre effectif de référence et effectif théorique
 - > Calculs d'effectifs à partir d'exemples concrets et d'exemples des stagiaires

Le Compte Épargne Temps (CET)

- ▶ CET pérenne et CET historique.

Tour de table pour recueillir les attentes des participants

Moyens pédagogiques : Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis formation : réalisée en fin de formation par un questionnaire écrit.

Sanction du parcours : Attestation de fin de formation

INSTITUT FRANÇOIS BOCQUET - Conseils et inscription simplifiée **01 64 23 68 51** ou sur www.performances.fr